

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

Avancement de grade

Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

Aménagement urbain et développement durable

Déplacements, transports

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES .....	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS .....	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. LIBELLE DE L'EPREUVE .....	5
2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	5
3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS.....	5
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	5
IV. PHASE D'ADMISSION.....	5
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN .....	5
2. RESULTATS D'ADMISSION .....	6
V. BILAN .....	6

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les spécialités « Aménagement urbain et développement durable » et « Déplacements, transports ».

### ✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

### ✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

Le CDG31 est organisateur de ces 2 spécialités pour l'ensemble des centres de gestion d'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autres spécialités étant réparties dans la région.

### ✓ Jury

Le Jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 1 Maire,
- 1 Vice-Présidente d'un département,

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine d'une communauté d'agglomération,

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentante du CNFPT,
- 1 Chef de service territorial à la Direction Départementale du Territoire.

### ✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

### ✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 octobre au 2 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 10 décembre 2020
Epreuves d'admissibilité	15 avril 2021 à Portet sur Garonne (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	20 mai 2021
Epreuves d'admission	30 juin 2021 à Labège
Jury d'admission	30 juin 2021

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

		Aménagement urbain et développement durable	Déplacements, transport
Nombre de dossiers reçus		12	5
Nombre de candidats admis à concourir		5	1
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	5	0
	Pourcentage	80 %	-
Nombre de candidats admissibles		4	-
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	4	-
	Pourcentage	100 %	-
Seuil d'admission sur 20		10	-
Nombre de candidats admis		2	-
Taux de réussite (admis/présents écrit)		50 %	-

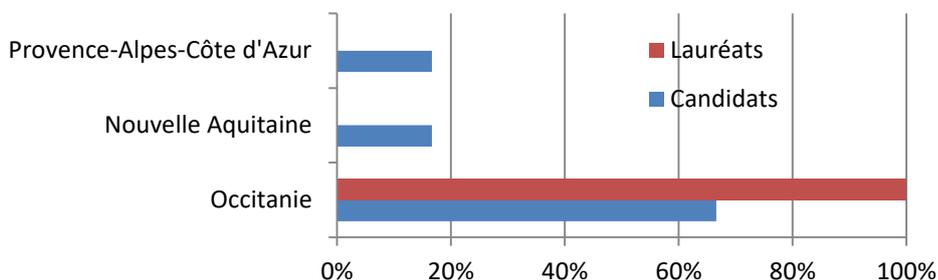
100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec tous les candidats ont été dématérialisés.

### 2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

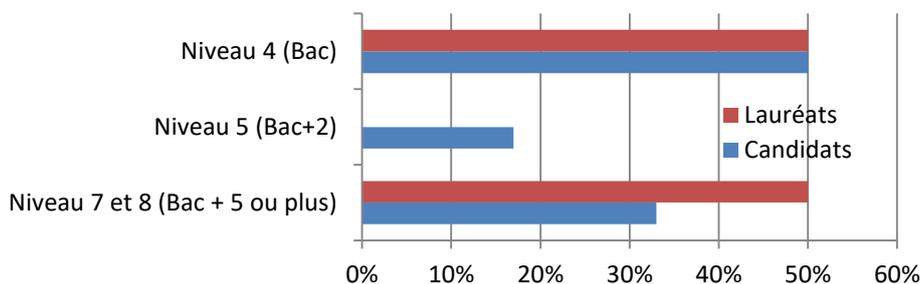
#### ✓ Age et sexe

Les femmes représentent 50 % des candidats et 100 % des lauréats. La moyenne d'âge est pour les candidats de 44 ans et de 48 ans pour les lauréats.

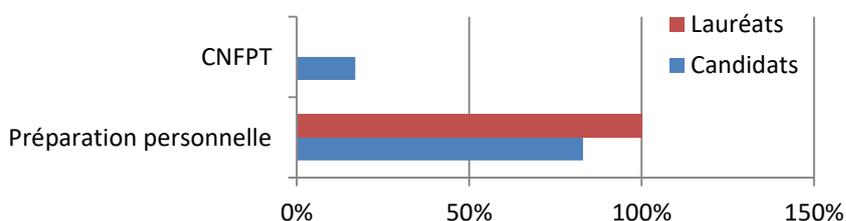
#### ✓ Origine géographique



#### ✓ Diplômes



#### ✓ Préparation



### III. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. LIBELLE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

#### 2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ **Thématique du sujet**

L'agriculture urbaine.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
5	10,2	4	1	13	4,5

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats, à part un, se sont préparés et ont su répondre aux attentes de l'épreuve.

#### 3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS

✓ **Thématique du sujet**

Le stationnement des vélos en milieu urbain.

✓ **Résultats**

Aucun candidat ne s'est présenté à l'épreuve écrite.

#### 4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

1 candidat absent à l'épreuve d'admissibilité a été éliminé.

1 candidat ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 est éliminé.

Spécialité	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles
Aménagement urbain et développement durable	5	4
Déplacements, transports	0	0

### IV. PHASE D'ADMISSION

#### 1. ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ **Libellé de l'épreuve**

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

✓ **Organisation**

Le jury plénier a interrogé l'ensemble des candidats.

### ✓ Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Aménagement urbain et développement durable	5	10,5	2	0	15	6

### ✓ Constat du jury

Le niveau des candidats est très hétérogène. Certains se sont présentés sans aucune préparation, ni connaissance du programme de la spécialité.

Des carences dans la connaissance de l'environnement territorial sont relevées.

## 2. RESULTATS D'ADMISSION

### ✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Aménagement urbain et développement durable	11,06	2	14	8,75

### ✓ Délibération

2 candidats, ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Spécialité	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Aménagement urbain et développement durable	20 points / 40	10	2

## V. BILAN

70 % des dossiers reçus n'étaient pas recevables. Les candidats étant des agents de catégorie C, ils pouvaient prétendre à la promotion interne mais pas à l'avancement de grade.

Cet examen est sélectif. Seulement la moitié des candidats présents à l'écrit sont lauréats.

Ceux-ci ont su exprimer à l'épreuve orale tant leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi avec de solides connaissances techniques, que leur savoir-être et leur motivation.

Le jury rappelle que tout examen professionnel demande une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

Patrick LEFEBVRE

